

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

26 janvier 1918

Grosse émotion, ce matin, en ville ; les Allemands, rappelant leur arrêté du 23 mai 1917, exigent la livraison immédiate de toutes les laines, de tous les matelas et de tous les coussins, « *peu importe qu'elle soit pure ou mélangée à d'autres matières* ». Il n'y a d'exception pour personne, ni pour les malades, ni pour les vieillards, ni pour les infirmes. L'article 6 dit expressément :

« Le présent arrêté est applicable :

I. — A tout propriétaire de maison, à tout occupant d'un logement, à tout chef de ménage et, en particulier, à tout propriétaire ou tenancier d'hôtel»

Le prix des laines filées est, à l'heure actuelle, en Belgique de 125 à 150 francs le kilo. Or, l'article 5 dit :

« Art. 5. — Indemnité.

Les laines et mélanges livrés seront payés à raison de 1m.50 (**Note** : mark) à 4m.50 le kilo. Les prix seront établis par le dépôt de livraison, en tenant compte de la qualité et de la teneur en pure laine. »

En bonne arithmétique, cela représente un vol de 120 à 145 francs par kilo ! (Note : 1 mark valant 1,25 franc)

(pages 413-414)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voir les débuts de l'application de cet arrêté, notamment dans **50 mois d'occupation allemande** les

7 juin 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170607%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

16 juillet 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170716%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce que ces auteurs en disent le 24 janvier 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180124%20VIE%20RSET%20MES%20SOUVENIRS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20EN%20BELGIQUE.pdf>

Lisez « *Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.* » par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de *La Belgique et la Guerre* (*La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>